

et demi sur neuf et demi; les lettres de grâces devaient être sur peaux entières équarries, de deux pieds deux pouces sur un pied huit pouces.

Mais alors que le parchemin restait encore employé rigoureusement dans les chancelleries et les tribunaux, où la *basoche* (confrérie des gens du Palais) le considérait comme un de ses privilèges les plus lucratifs (fig. 334), l'usage en était depuis longtemps abandonné partout ailleurs. Le papier, après avoir pendant plusieurs siècles rivalisé avec le parchemin, finit par le remplacer presque généralement (fig. 335); car, s'il était moins durable, il



Fig. 335. — Le Papetier, dessiné et gravé au seizième siècle par J. Amman.

offrait le grand avantage de coûter beaucoup moins cher. On n'avait d'abord connu que l'ancien papyrus d'Égypte, et l'on s'en servit concurremment avec le parchemin jusqu'à ce que fût apporté en Europe, vers le dixième siècle, le papier de coton, qu'on croit généralement d'invention chinoise, et qui s'appela d'abord *parchemin grec*, parce que les Vénitiens, qui l'introduisirent en Occident, l'avaient trouvé en usage dans la Grèce.

A vrai dire, ce papier était en principe d'une qualité fort inférieure, grossier, spongieux, terne, sujet aux atteintes de l'humidité et des vers, à ce point que l'empereur Frédéric II rendit, en 1221, une ordonnance qui déclarait